

CATALOGUE DES AMENDES

1. Définition

Dans le présent catalogue des amendes, il s'agit d'amendes infligées suite à des violations dans le cadre de la compétition, par exemple :

- amendes forfaitaires en cas de non-présentation lors de matchs de championnat
- amendes en cas de violations des règles
- saisie tardive des résultats

Le catalogue englobe aussi les amendes administratives telles que :

- amendes pour absence lors des assemblées des délégués
- amendes pour l'envoi omis ou tardif de documents

Les taxes telles que les cotisations des clubs, les cotisations des membres, les engagements des équipes, etc. sont décrites dans le catalogue des tarifs no. 3302.

2. Généralités concernant la configuration :

Chaque niveau régional (STT et les associations régionales) dispose de son propre catalogue des amendes. Dans le cas idéal, le catalogue des amendes est préparé pour STT et une association régionale alémanique et une association régionale francophone et copié dans les autres associations régionales comme c'est aussi le cas avec la structure des ligues. Le catalogue des amendes STT doit être élaboré en plusieurs langues. Pour le catalogue des amendes, il ne faut toutefois pas opter pour la fonction de traduction de click-TT. En effet, des documents officiels en résultent finalement, et ceux-ci ne doivent exister que dans une seule version. Il est préférable de définir les amendes déjà avec un texte allemand et un texte français – comme c'est le cas dans le règlement financier.

Les utilisateurs ayant des droits dans plusieurs régions peuvent changer pour la région souhaitée à l'aide du menu déroulant des régions qui se trouve dans la partie supérieure de l'écran :



3. Structure

Accès : www.click-tt.ch/verband
Domaine : facture

Le catalogue des amendes est accessible via le point d'entrée „Catalogue des amendes“ dans nuFaktura du système nuVerband :



nuVerband
nu Datenautomaten GmbH

ha-zimmi@bluewin.ch [désinscrire...]

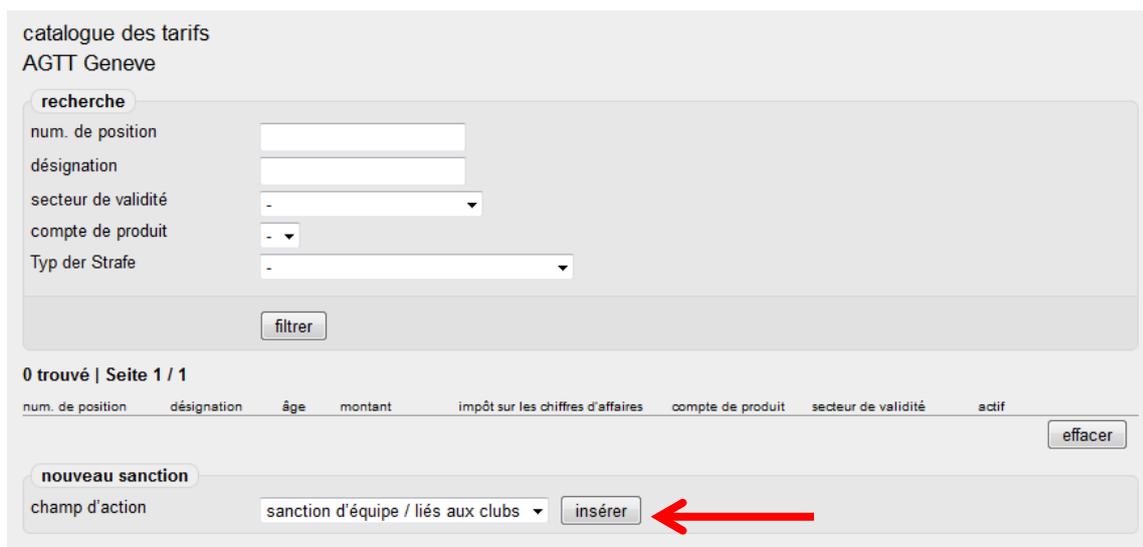
adresses facture séminaire communication rédaction données souches

home >

facture

- factures**
Générez des nouvelles factures avec une facturation. Examinez les factures nouvelles et archivées, retravaillez et envoyez les factures.
- facturations**
Effacez une fois les facturations réalisées (et avec cela toutes les factures qui vont avec)
- modèle de facturation**
Définissez un nouveau modèle de facturation, avec lequel sont générés automatiquement les facturations.
- catalogue des tarifs**
Etablissez et retravaillez les tarifs qui sont comptabilisés.
- catalogue de sanctions**
Etablissez et retravaillez les tarifs pour les sanctions applicables pour les compétitions.
- coordonnées bancaires**
Gérez vos coordonnées bancaires. Ajoutez une nouvelle ou changez les données en vigueur.
- sphères numériques**
Gérez les sphères numériques régionales, lesquelles vous pouvez utiliser dans le modèle de la facturation et les factures manuelles.
- compte de produit, unité de coût et centres de coût**
Ajoutez un nouveau compte de produit, unité de coût et centres de coût ou retravaillez les données en vigueur.

Le catalogue des amendes proprement dit se compose d'un filtre permettant de chercher des amendes existantes et de les traiter si nécessaire. Il est aussi possible d'y établir de nouvelles amendes :



catalogue des tarifs
AGTT Geneve

recherche

num. de position

désignation

secteur de validité -

compte de produit -

Typ der Strafe -

filtrer

0 trouvé | Seite 1 / 1

num. de position désignation âge montant impôt sur les chiffres d'affaires compte de produit secteur de validité actif

effacer

nouveau sanction

champ d'action sanction d'équipe / liés aux clubs insérer

Pour établir une nouvelle amende, il faut sélectionner <insérer>.

La capture d'écran suivante affiche le menu de saisie des données de base d'une amende :

catalogue des tarifs
AGTT Geneve
Beitrag

sanctionsréglage

num. de position : [] . []

désignation : Beitrag

montant de : 0,00000 jusqu'à [- , -] [- , -]

La configuration « montant de / jusqu'à » sert à définir en même temps une certaine latitude pour les sanctions. Un champ resté non rempli signifie ce « indéterminé » dans la direction correspondante.

Il y a pour ce sanction keine MwSt., so gilt Brutto=Net.
Autrement inscrivez svp ici le montant net.
Le prix est un prix net alors donnez le svp avec 5 décimales.

TVA en % : 0,00

sanction est encaissable
Ce guichet donne, si le sanction par l'exécution d'une facturation, doit être encaissé ou pas.

rencontre par le sanctionsEntrée exigée.

compte de produit : -

secteur de validité : CH.01.GE AGTT Geneve

La région ici à donner se rapporte aux clubs à encaisser.
Choisissez p.ex « association complète » alors est valable lesanction Pour tous les clubs de l'association.
Vous pouvez ici aussi suspendre une validité au niveau des districts (tous les districts) ou au niveau du canton (tous les cantons) ou au niveau de la région, ou alors seulement pour le club défini.

interrompre sauvegarder

4. Explication des termes :

4.1. Num. de position :

Dans le cadre des amendes, le no. de position sert surtout au tri dans le catalogue des amendes. À noter que la première partie du numéro doit être comprise entre 100 et 199, autrement, l'amende ne pourra pas être sauvegardée :

Die Positions-Nr. für Bussen muss im Bereich zwischen 101.* und 199.* liegen. Bitte korrigieren Sie ihr Eingabe

OK

Structure du numéro de position : première partie

| | | |
|---------------------|---|---|
| Premier chiffre : | Toujours 1 | |
| Deuxième chiffre : | Désigne l'association | 1 = AGTT 2 = ANJTT 3 = ATTT 4 = AVVF 5 = MTTV 6 = NWTTV 7 = OTTV 8 = TTVI 9 = STT |
| Troisième chiffre : | 1 = Compétitions, amende manuelle 2 = Compétitions, amende automatique 3 = Amendes administratives 4 = Taxe pour la facture annuelle des cotisations des clubs 5 = Taxe pour la facture annuelle des cotisations des équipes 6 = Taxe pour la facture annuelle des contributions des licences 7 = Taxe pour la facture annuelle, divers | |

Structure du numéro de position : deuxième partie

Numéro continu permettant d'identifier l'amende. Une structure uniforme pour toutes les AR peut être appliquée, p.ex. :

- 1xx = Amendes pour des erreurs formelles telles qu'une saisie tardive
- 2xx = Amendes pour non-présentation
- 3xx = Amendes pour violation des règles
- 4xx = Amendes administratives

4.2. Désignation

Désignation de l'amende, dans l'idéal en mentionnant le paragraphe dans le règlement financier. La désignation est aussi utilisée sur la notification d'amende et sur la facture.

4.3. Montant de/jusqu'à

Le montant qui sera facturé au destinataire de l'amende. Si le montant "de" diffère du montant "jusqu'à", l'admin/chef technique peut définir librement un montant compris dans cette fourchette. Si les deux montants sont identiques, le montant ne peut pas être modifié.

4.4. TVA en %

Si les amendes doivent être soumises à un taux de TVA, le montant correspondant doit être saisi dans ce champ. À noter que les valeurs dans le champ „montant“ sont des montants nets auxquels s'ajoute la TVA le cas échéant.

4.5. Amende facturable

D'une manière générale, cette configuration doit être activée. Elle est utilisée afin que les amendes puissent être désactivées temporairement.

4.6. Exige la rencontre lors de la saisie de l'amende

Cette configuration détermine si dans le cadre du contrôle de la feuille de match, l'amende est proposée par le chef technique. Autrement dit, il s'agit d'une amende qui dépend d'un match (rencontre) ou non (p.ex. le fait de ne pas mettre à disposition un JA/A actif par club ne dépend pas d'une rencontre).

4.7. Compte de produit

Le compte de produit se réfère déjà fortement à nuFaktura et au décompte des amendes plus tard. Le compte de produit est utilisé pour transférer les montants facturés à la comptabilité. Les comptes de produit peuvent aussi être établis dans le domaine nuFaktura dans nuVerband – Point d'entrée „Comptes de produit, unités de coûts et centres de coûts“ => cela ne doit pas se faire immédiatement, mais peut être saisi ultérieurement.

4.8. Secteur de validité

Pour les amendes, le secteur de validité n'est pas pertinent et devrait être rempli avec le niveau régional actuel (catalogue des amendes STT = „CH Suisse“).

4.9. Amendes automatisées

Le but est de relier logiquement certaines amendes entrées après avoir structuré le catalogue des tarifs, ceci afin que le système propose un soutien automatique surtout lors de la saisie des feuilles de match. Cela se fait par la structuration des numéros de position dans le paragraphe 4.1.

5. Effacer des amendes

②

Les amendes qui ne s'appliquent pas à votre AR peuvent être effacées simplement comme suit :

15 trouvé | Seite 1 / 1

| num. de position | désignation | âge | montant | impôt sur les chiffres d'affaires | compte de produit | secteur de validité | actif |
|------------------|---|-----|---------|-----------------------------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| 141.101 | Taxe de retrait en cours de saison suivant Art. 50.9.1 du Règlement Sportif STT | - | 50,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 141.201 | Pour données volontairement erronées d'un club concernant des joueurs nouvellement autorisés de jouer | - | 100,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 141.301 | Lorsqu'une équipe se présente en tenue non conforme | - | 10,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.101 | Pour saisie tardive (plus de 24 heures) de la feuille de match dans click-tt | - | 15,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.201 | Forfait selon art. 3.6.1.a 1,2, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. à la première infraction : | - | 75,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.202 | Forfait selon art. 3.6.1.a 1,2, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. infractions suivantes, chaque fois : | - | 100,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.203 | Demande de renvoi de match excédant une semaine après la date officielle : | - | 15,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.204 | Pour non envoi de feuille de déplacement de match : | - | 15,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.205 | Forfait selon art. 3.6.1.a 3,5,6; B 7,8 C 9, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. (par match) | - | 50,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.301 | Amende Forfait pour faut regelentaire pendent un jeu du championnat, première amende | - | 50,00 | 0,00 | | CH.04* | ja <input type="checkbox"/> |
| 142.302 | Amende Forfait pour faut regelentaire pendent un jeu du championnat, deuxième amende et suivantes | - | 100,00 | 0,00 | | CH.04* | ja <input type="checkbox"/> |
| 143.102 | Envoi tardif de documents demandés (sauf feuilles de match) | - | 20,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 143.401 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (1 voix = jusqu'à 20 licenciés) | - | 50,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 143.402 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (2 voix = jusqu'à 40 licenciés) | - | 100,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |
| 143.403 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (3 voix = jusqu'à 60 licenciés) | - | 150,00 | 0,00 | | CH.04 | ja <input type="checkbox"/> |

Dans la ligne de l'amende à effacer, il suffit de cocher la case à côté de la poubelle et de confirmer avec <effacer>.

sanction effacer
AVVF Vaud, Valais, Fribourg

sanctions qui sont effacés.

| num. de position | désignation | |
|------------------|--|-------------------------------------|
| 143.403 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (3 voix = jusqu'à 60 licenciés) | <input checked="" type="checkbox"/> |

L'action doit une nouvelle fois être confirmée avec <effacer définitivement>.

6. Modifier des amendes (copiées)

②

Comme modèle des amendes actuelles, les amendes de l'OTTV (respectivement de l'AVVF pour la version française) ont été copiées. Elles doivent donc être modifiées et adaptées aux données effectives de votre AR.

La modification s'effectue en cliquant sur l'amende concernée dans la partie verte. Le même écran que lors de l'établissement d'une nouvelle amende s'ouvre alors. Les termes décrits sous le point 4 sont valables.

Important : Le deuxième chiffre du premier groupe du numéro de position doit correspondre au numéro de votre AR (cf. point 4.1).

7. Catalogue des amendes STT (exemple, sans garantie d'être exhaustif)

a) Amendes manuelles

| | | |
|---------|---|----------|
| 191.101 | Taxe de retrait pour les retraits d'une équipe en cours de saison LNA/LNB/LNC Dames/Messieurs selon l'art. 2.4 RF | 3'000.00 |
| 191.102 | Retrait de la Coupe suisse après le 30 juin | 500.00 |
| 191.201 | Non-observation de l'ouverture de salle à temps avant les matchs de LNA | 500.00 |
| 191.202 | Non-observation de l'ouverture de salle à temps avant les matchs de LNB | 250.00 |
| 191.203 | Non-observation de l'ouverture de salle à temps avant les matchs de LNC | 100.00 |
| 191.301 | Se présenter sans être vêtu des couleurs de l'équipe, resp. en tenue non uniforme en LN et lors de la Coupe | 20.00 |
| 191.302 | Non-utilisation d'une balle approuvée par l'ITTF | 100.00 |
| 191.303 | Non-utilisation de la marque des balles signalée à STT pour les compétitions correspondantes | 100.00 |
| 191.401 | Ajournement de matchs sans autorisation écrite de STT avec résultat du match 0:0, 0 point | 50.00 |
| 191.501 | Un carton rouge ou jaune-rouge ou trois cartons jaunes durant la saison | 50.00 |
| 191.501 | Un autre carton rouge ou jaune-rouge ou trois autres cartons jaunes durant la saison | 100.00 |

b) Amendes automatiques

| | | |
|---------|--|---------|
| 192.101 | Saisie tardive de la feuille de match dans click-tt | 20.00 |
| 192.201 | Amende forfaitaire en cas de non-présentation au match des play-offs de LNA par match | 3000.00 |
| 192.202 | Amende forfaitaire en cas de non-présentation au match de championnat de LNA par match | 1500.00 |
| 192.203 | Amende forfaitaire en cas de non-présentation au match de championnat de LNB par match | 1000.00 |
| 192.204 | Amende forfaitaire en cas de non-présentation au match de championnat de LNC par match | 500.00 |
| 192.301 | Amende forfaitaire pour violation des règles lors d'un match des play-offs de LNA par match | 3000.00 |
| 192.302 | Amende forfaitaire pour violation des règles lors d'un match de championnat de LNA par match | 1500.00 |
| 192.303 | Amende forfaitaire pour violation des règles lors d'un match de championnat de LNB par match | 1000.00 |
| 192.304 | Amende forfaitaire pour violation des règles lors d'un match de championnat de LNC par match | 500.00 |
| 192.305 | Participation en LNA Dames et Messieurs avec un joueur classé C10 et moins | 100.00 |
| 192.401 | Dédommagement des frais occasionnés en plus de chaque amende pour frais administratifs | 20.00 |

c) Amendes administratives

| | | |
|---------|---|-------|
| 193.101 | Envoi tardif de documents demandés avec délai déterminé | 20.00 |
| 193.102 | Non-envoi de documents demandés avec délai déterminé, malgré réclamation écrite et amende selon 193.101 | 50.00 |

8. Catalogue AVVF (exemple pour la structure)

a) Amendes manuelles

| | | | |
|---------|---|---|--------|
| 141.101 | Taxe de retrait en cours de saison suivant Art. 50.9.1 du Règlement Sportif STT | - | 50,00 |
| 141.201 | Pour données volontairement erronées d'un club concernant des joueurs nouvellement autorisés de jouer | - | 100,00 |
| 141.301 | Lorsqu'une équipe se présente en tenue non conforme | - | 10,00 |

b) Amendes automatiques

| | | | |
|---------|---|---|--------|
| 142.101 | Pour saisie tardive (plus de 24 heures) de la feuille de match dans click-tt | - | 15,00 |
| 142.201 | Forfait selon art. 3.6.1.a 1,2, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. à la première infraction : | - | 75,00 |
| 142.202 | Forfait selon art. 3.6.1.a 1,2, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. infractions suivantes, chaque fois : | - | 100,00 |
| 142.203 | Demande de renvoi de match excédant une semaine après la date officielle : | - | 15,00 |
| 142.204 | Pour non envoi de feuille de déplacement de match : | - | 15,00 |
| 142.205 | Forfait selon art. 3.6.1.a 3,5,6; B 7,8 C 9, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. (par match) | - | 50,00 |
| 142.301 | Amende Forfait pour faut regelentaire pendant un jeu du championnat, première amende | - | 50,00 |
| 142.302 | Amende Forfait pour faut regelentaire pendant un jeu du championnat, deuxième amende et suivantes | - | 100,00 |

c) Amendes administratives

| | | | |
|---------|--|---|--------|
| 143.102 | Envoi tardif de documents demandés (sauf feuilles de match) | - | 20,00 |
| 143.401 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (1 voix = jusqu'à 20 licenciés) | - | 50,00 |
| 143.402 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (2 voix = jusqu'à 40 licenciés) | - | 100,00 |
| 143.403 | Absence aux A.G. ordinaires ou extraordinaires (début et fin) par voix non représentée (3 voix = jusqu'à 60 licenciés) | - | 150,00 |